



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
SECRETARIAT GENERAL
PROJET D AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE

Avis de Consultation Ouverte

N° 55-2019/MAEP/SG/PADAP

Lancé le : 22 NOV 2019

1. Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux pilote d'aménagement d'ancienne parcelle dégradée par les cultures sur brûlis, culture innovatrice stabilisatrice et reforestation dans la Commune Rurale d'Ampasimbe - District de Brickaville - Région Atsinanana** ".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **Bureau de l'UGPM du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, 5ème étage, porte 504**
Rue : **2 Rue Pierre Stibbe Anosy 101 Antananarivo**
Etage / Numero de Bureau : **5ème étage, porte 504**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au bureau du secretariat de l'UGPM du MAEP Anosy, 5e étage, porte 504 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **Madame la Personne Responsable des Marchés Publics, bâtiment MAEP Anosy 5ème étage, porte 504** au plus tard le **02/12/2019 à 09 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
- deux millions Ariary (Ar2 000 000.00)
, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle sera organisée comme suit:

| Lot | Lieu | Date | Heure | Responsable |
|-----|---|------------|-----------|-----------------------------|
| 1 | Bureau de la Commune Rurale d'Ampasimbe District de Brickaville | 29/11/2019 | 10h:00min | La PRMP ou son Représentant |

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.
Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.